

Circulaire N° - 2580 /MENETFP/DPFC

du 03 SEP. 2020

LE MINISTRE

à

Mesdames et Messieurs les Directeurs Régionaux
et Départementaux de l'Éducation Nationale,
de l'Enseignement Technique et de la Formation
Professionnelle
(pour information et suivi)

Mesdames et Messieurs les Chefs des Antennes de la
Pédagogie et de la Formation Continue
(pour information et exécution)

Mesdames et Messieurs les Chefs des établissements
publics et privés de l'Enseignement Secondaire
(pour exécution)

Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de
l'Enseignement Préscolaire et Primaire
(pour exécution)

Mesdames et Messieurs les professeurs des écoles
publiques et privées de l'Enseignement Préscolaire et
Primaire
(pour exécution).

Objet : Formats des évaluations des apprentissages

Dans le cadre du recadrage des programmes éducatifs, des formats d'évaluation des apprentissages ont été élaborés.

Pour l'année scolaire 2020-2021, les évaluations des apprentissages seront administrées conformément à ces formats qui sont en congruence avec les programmes éducatifs en vigueur.

Les Directeurs Régionaux de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle sont chargés de veiller au strict respect de ces dispositions.

J'attache du prix au respect de ces dispositions. *km*


Kandia CAMARA